

INFO → ÉNERGIE

Vous avez un projet immobilier ?

Vous avez un projet immobilier et vous comptez déposer prochainement un dossier de demande d'autorisation du droit des sols : déclaration préalable, permis de construire, ...

Dans le cadre de votre projet, l'Agence Locale de l'**Énergie** peut répondre **gratuitement** à vos questions et vous conseiller pour prendre les bonnes décisions dans les domaines des économies d'énergie et du recours aux énergies renouvelables.

Un conseiller énergie assure une permanence l'après-midi du 3^e jeudi de chaque mois à la mairie de Gières. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du service urbanisme.

L'Agence Locale de l'Énergie vous accueille également sur rendez-vous du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

ALE, 4 rue Voltaire
38 000 Grenoble
Tél. : 04 76 00 19 09
www.ale-grenoble.org



Service Urbanisme
38610 GIERES
Tél : 04 76 89 48 20
www.mairie-gieres.fr



L'ALE fait partie du réseau des Espaces Info Énergie, lieu de conseil indépendant et objectif pour les particuliers, financés par les pouvoirs publics (ADEME, Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Isère, Métro).



Rhône-Alpes

